



ASSOCIATIONS CYCLISTES CANTONALES ROMANDES - CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Omnium romand route 2010

- Règlement Swiss Cycling.
 - Prescription de chaque course : consulter le site Internet de chaque organisateur.
 - Catégories officielles Swiss Cycling : selon Tableau des catégories - annexé
 - (**exception** : coureurs * **non licenciés** - **1991 et plus âgés** - enregistrés - classés « **Populaire** »)
 - * Si vous avez déjà une licence (suisse ou française) **Amateur - Elite - Master 2010**, ou **si vous allez prendre une licence Amateur - Elite - Master en cours de saison 2010**, **veuillez informer les responsables de la distribution des dossards, lors de chaque course**, pour être **enregistré et classé directement dans votre catégorie officielle** (toujours selon Swiss Cycling) **Amateur - Elite - Master 2010**.
 - Dans le cas contraire**, vous serez enregistré et classé d'office « **Populaire** ». Et il ne sera, bien entendu, plus possible de vous changer de catégorie en cours de saison ni établir de nouveaux classements (barème de points).
 - Frais d'inscription selon chaque organisateur.
 - Coureur non membre d'un club et d'une association cantonale autorisé à participer (classé « Individuel »).
 - Tout coureur classé aux étapes officielles de l'Omnium romand route sera classé d'office à l'Omnium romand route.
 - Les 2 ou 3 moins bons résultats seront effacés lors de la rédaction du classement général final (7 sur 9 ou 7 sur 10)
 - 10 points sont attribués en cas d'abandon (si le coureur n'est pas classé pour un autre motif, par exemple pour dossard non lisible à l'arrivée, aucun point n'est attribué)
 - Une remise des prix aura lieu en fin de saison (lieu et dates suivront)
-